

Première édition
2009-08-15

AMENDMENT 1
2021-10

**Machines forestières automotrices —
Essais de laboratoire et exigences de
performance pour les structures de
protection au retournement —**

Partie 1:

Machines communes

AMENDEMENT 1

*Self-propelled machinery for forestry — Laboratory tests and
performance requirements for roll-over protective structures —
Part 1: General machines*

AMENDMENT 1



Numéro de référence
ISO 8082-1:2009/Amd.1:2021(F)

© ISO 2021

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 8082-1:2009/Amd 1:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21f8678d-78b0-46c3-b108-5eb65ec94359/iso-8082-1-2009-amd-1-2021)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21f8678d-78b0-46c3-b108-5eb65ec94359/iso-8082-1-2009-amd-1-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 15, *Matériels forestiers*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 8082 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse <https://www.iso.org/fr/members.html>.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8082-1:2009/Amd 1:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21f8678d-78b0-46c3-b108-5eb65ec94359/iso-8082-1-2009-amd-1-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21f8678d-78b0-46c3-b108-5eb65ec94359/iso-8082-1-2009-amd-1-2021>

Machines forestières automotrices — Essais de laboratoire et exigences de performance pour les structures de protection au retournement —

Partie 1: Machines communes

AMENDEMENT 1

Article 7

Insérer le nouvel Article 7 comme suit pour fournir les exigences d'étiquetage conformes à l'ISO 8082-2:

7 Etiquetage des ROPS

7.1 Généralités

Les ROPS répondant aux exigences du présent document doivent être étiquetés conformément aux 7.2 et 7.3.

7.2 Spécifications des étiquettes

L'étiquette doit être de type permanent et doit être fixée de manière permanente à la structure ROPS. L'étiquette doit être située sur la structure de manière à pouvoir être facilement lue depuis le sol, le siège de l'opérateur ou une plate-forme d'accès et être protégée contre les intempéries.

7.3 Contenu des étiquettes

L'étiquette doit indiquer ce qui suit:

- a) la raison sociale et l'adresse du fabricant de ROPS et, le cas échéant, du représentant autorisé du fabricant de ROPS;
- b) la désignation du ROPS/du type de machine auquel le ROPS est destiné;
- c) le marquage obligatoire, s'il est requis pour une exigence régionale spécifique;
- d) la désignation de la série ou du type/modèle de machine auquel le ROPS est destiné;
- e) le numéro de série, le cas échéant;
- f) la masse de la machine, m , pour laquelle la structure ROPS répond à toutes les exigences de performance du présent document;
- g) les normes internationales pour lesquelles la structure répond à toutes les exigences de performance;
- h) toute autre information jugée appropriée par le fabricant (par exemple, informations sur l'installation, la réparation ou le remplacement).